



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 25 juin 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-cinq juin, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie de la Ville d'Ingré, sous la Présidence de Christian DUMAS, Maire d'Ingré.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : **29**
Nombre de conseillers municipaux présents : **19**
Nombre de votes contre : **0**
Nombre d'abstentions : **0**
Nombre de votes pour : **28**
Nombre de suffrages exprimés : **28**

Date de convocation du Conseil Municipal le 18 juin 2024

Présents : Christian DUMAS, Arnaud JEAN, Claude FLEURY, Hélyette SALAÛN, Magalie PIAT, Michel PIRES, Estelle MONTES, Thierry BLIN, Emilie BRICOUT, Éric SIGURE, Christine CABEZAS, Maël DIONG, Yann GRISON, Jean-Luc BERNARD, Jany POULIN, Léa DUMAS, Thierry GOMES, Benoît COQUAND et Éric PERENNES.

Absents excusés :

Hélène LORME, ayant donné pouvoir à Estelle MONTES,
Franck VIGNAUD, ayant donné pouvoir à Claude FLEURY,
Michèle LUCAS, ayant donné pouvoir à Hélyette SALAÛN,
Philippe MAUGUIN, ayant donné pouvoir à Michel PIRES,
Nora BENACHOUR, ayant donné pouvoir à Thierry BLIN,
Aurore PRIEST, ayant donné pouvoir à Emilie BRICOUT,
Delphine GUY, ayant donné pouvoir à Yann GRISON,
Guillem LEROUX, ayant donné pouvoir à Benoît COQUAND,
Denis CHARRON, ayant donné pouvoir à Thierry GOMES,
Dimitri HERVELET.

Début de la séance : **19h00**

Fin de la séance : **19h53**

Secrétaire : **Maël DIONG**

CULTURE – VIE ASSOCIATIVE

DL.24.091 - Convention triennale 2025-2027 Festiv'Elles

Michel PIRES expose :

Les 12 communes porteuses de l'organisation du festival intercommunal Festiv'Elles proposent de reconduire la convention triennale définissant les termes de leur partenariat pour les années 2025, 2026 et 2027. Ladite convention sera signée par les 12 représentants des communes concernées : Ingré, Ormes, Saran, La Chapelle-Saint-Mesmin, Saint-Jean-de-La-Ruelle, Fleury-les-Aubrais, Orléans, Saint-Jean-de-Braye, Checy, Saint-Jean-le-Blanc, Semoy et Saint-Denis-en-Val.

Après présentation en commission Générale du 17 juin 2024, il est proposé aux membres du Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention Festiv'Elles 2025-2027.

Après délibération, le Conseil Municipal **adopte à l'unanimité** les propositions du rapporteur.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

INGRE, le 26 juin 2024

Acte rendu exécutoire après transmission au Représentant de l'État le :

26 JUIN 2024

Publication le :

26 JUIN 2024

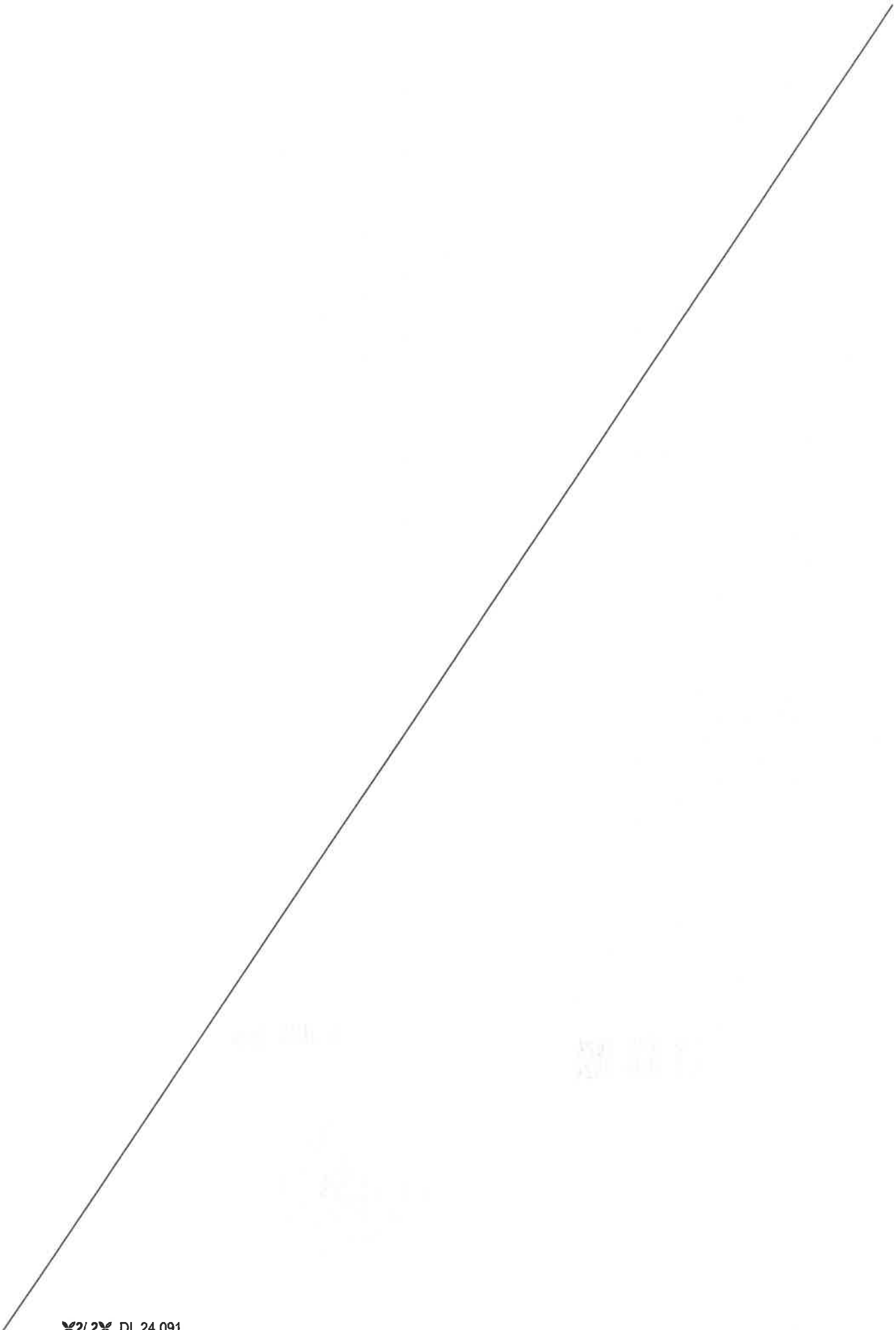
Notification le :

26 JUIN 2024



Le Maire

Christian DUMAS



Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : VILLE INGRE
Utilisateur : LE TUMELIN Sylvie

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	DL_24_091
Objet :	Convention triennale 2025-2027 Festiv'Elles
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2024-06-26 00:00:00+02
Nature de l'acte :	Délibérations
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	1.4 - Autres types de contrats
Identifiant unique :	045-214501694-20240626-DL_24_091-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier Nom métier : 045-214501694-20240626-DL_24_091-DE-1-1_0.xml	text/xml	990 o
Document principal (Délibération) Nom original : DL.24.091 - CULT - Convention triennale 2025-2027 Festiv'Elles.pdf Nom métier : 99_DE-045-214501694-20240626-DL_24_091-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	298.2 Ko
Annexe (Rapport de présentation) Nom original : Annexe 4 - Convention festiv'Elles 2025-2027.pdf Nom métier : 21_RP-045-214501694-20240626-DL_24_091-DE-1-1_2.pdf	application/pdf	493.7 Ko

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	26 juin 2024 à 15h46min12s	Dépôt initial
En attente de transmission	26 juin 2024 à 15h46min28s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	26 juin 2024 à 15h46min41s	Transmis au MI
Acquittement reçu	26 juin 2024 à 15h46min49s	Reçu par le MI le 2024-06-26

